Syndicat UNSA CD21
19 rue Ferdinand de Lesseps, 21000 Dijon
Si ce mail ne s'affiche pas correctement, cliquez ici

UNSA'CTUALITÉ

L'UNSA CD21 VOUS INFORME

Syndicat majoritaire au CD21

Votre alliée du quotidien

MAI 2026#4

Carburant : l'UNSA Territoriaux demande l'extension des indemnités kilométriques aux agents territoriaux

Alors que le Gouvernement annonce une revalorisation temporaire des indemnités kilométriques pour certains agents publics, les agents de la Fonction Publique Territoriale restent exclus du dispositif.

Dans un courrier adressé au Ministre de la Fonction Publique, l'UNSA Territoriaux demande l'extension de cette mesure aux agents territoriaux utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions professionnelles : de nombreux agents de proximité subissent de plein fouet la hausse du coût des carburants.

Fédération UNSA Territoriaux
21 rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET Cedex

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
A l'attention de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique
101 rue de Grenelle
75007 PARIS

Bagnolet, le 22 mai 2026

Monsieur le Ministre,

Les annonces formulées par le Gouvernement à l'issue du comité de pilotage consacré aux conséquences de la hausse des prix du carburant ont retenu toute notre attention, en particulier la décision de revaloriser temporairement les indemnités kilométriques pour certains agents de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière contraints d'utiliser leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs missions.

Si nous saluons cette mesure de soutien au pouvoir d'achat des agents publics les plus exposés à l'augmentation des coûts de déplacement, nous souhaitons attirer votre attention sur l'absence de prise en compte des agents de la fonction publique territoriale dans ce dispositif exceptionnel.

Cette exclusion apparaît d'autant plus difficilement compréhensible que la fonction publique territoriale est, parmi les trois versants de la fonction publique, celle qui concentre les agents les plus modestes et les plus précaires. De nombreux agents territoriaux exercent des missions de proximité indispensables à la continuité du service public et supportent quotidiennement des frais de déplacement importants, souvent sans alternative crédible à l'usage de leur véhicule personnel.

La spécificité même de la fonction publique territoriale repose sur son maillage territorial et sa présence au plus près des populations. Dans les territoires ruraux, périurbains ou faiblement desservis par les transports collectifs, l'utilisation d'un véhicule personnel constitue bien souvent une nécessité professionnelle.

.../...

Nous pensons notamment aux travailleurs sociaux intervenant à domicile auprès des familles, des personnes âgées ou des publics fragiles, aux agents de protection maternelle et infantile, aux personnels des services d'aide sociale à l'enfance, aux infirmiers territoriaux, aux agents chargés du suivi des personnes isolées, mais également aux agents techniques, aux médiateurs, aux éducateurs spécialisés ou encore aux personnels assurant des permanences et interventions sur plusieurs sites.

Toutes et tous contribuent, chaque jour, à maintenir un service public de proximité indispensable à la cohésion sociale et territoriale de notre pays. Toutes et tous subissent également de plein fouet l'augmentation du coût des carburants.

Dans ces conditions, nous demandons que la mesure de revalorisation temporaire des indemnités kilométriques soit étendue aux agents de la fonction publique territoriale utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions professionnelles.

Une telle décision constituerait un signal d'équité et de reconnaissance envers des agents publics particulièrement engagés et dont l'action demeure essentielle au fonctionnement quotidien des collectivités territoriales.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général

Charles COSSE

Dans la continuité de la Fédération UNSA Territoriaux, l'UNSA CD21 demande au Président du Conseil Départemental de bien vouloir étendre cette mesure aux agents de la collectivité sans attendre les éventuelles préconisations ministérielles.

Syndicat UNSA CD21
19 Rue Ferdinand de Lesseps
21000 DIJON
unsa.territoriaux21@gmail.com

Monsieur le Président
du Conseil Départemental de la Côte-d'Or
Hôtel du Département
53 bis rue de la Préfecture
21000 DIJON

Dijon, le 26 mai 2026

Objet : Alignement local des indemnités kilométriques sur la Fonction Publique de l'État et Hospitalière

Monsieur le Président,

Le syndicat UNSA CD21 souhaite attirer votre attention sur la situation matérielle des agents de notre collectivité, de plus en plus fragilisés par la hausse persistante et significative des prix du carburant.

Comme vous le savez, le Gouvernement a récemment acté une revalorisation des indemnités kilométriques pour les agents de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière contraints d'utiliser leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs missions. Si nous saluons cette juste mesure de soutien au pouvoir d'achat, force est de constater et de déplorer que les agents de la Fonction Publique Territoriale en restent, pour l'heure, formellement exclus dans l'attente d'éventuelles directives ou recommandations ministérielles.

Cette distorsion de traitement est d'autant plus difficilement compréhensible que notre Département concentre des agents dont les missions de proximité indispensables à la solidarité et à la cohésion de la Côte-d'Or imposent des déplacements quotidiens importants avec leur véhicule personnel.

Dans notre territoire, marqué par une forte ruralité, l'usage du véhicule personnel n'est pas un choix, mais une nécessité professionnelle imposée par le manque de véhicules de service disponibles, et pour laquelle il n'existe aucune alternative crédible en transports collectifs.

Nous pensons très concrètement aux travailleurs sociaux de nos Espaces Solidarités Côte-d'Or (ESCO) intervenant à domicile auprès des familles et des publics fragiles, aux agents de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), aux personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), mais également à tous les agents amenés à se déplacer sur les différents sites départementaux. Toutes et tous subissent de plein fouet l'inflation à la pompe pour assurer la continuité du service public départemental.

.../...

Parce que la libre administration des collectivités territoriales permet d'anticiper et d'agir au plus près des réalités de terrain, l'UNSA CD21 vous demande solennellement de ne pas attendre d'hypothétiques arbitrages nationaux. Nous vous sollicitons pour engager, dès à présent à l'échelle du Département de la Côte-d'Or, un alignement volontariste de nos barèmes d'indemnités kilométriques sur les taux revalorisés des autres versants de la fonction publique.

Une telle décision, prise à votre échelle, constituerait un signal fort d'équité, de justice sociale et de reconnaissance concrète envers l'engagement quotidien des agents départementaux de la Côte-d'Or.

Restant à votre entière disposition pour échanger sur la mise en œuvre de cette mesure d'urgence,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Karine MILLE
Secrétaire Générale

Karine MILLE
06 62 05 43 56
unsa.territoriaux21@gmail.com

Peggy FLORICOURT
03 80 63 32 95
peggy.floricourt@unsa.org

Sébastien ARMAND
03 80 63 32 03
sebastien.armand@unsa-territoriaux.org

Nous rendre visite :
Nos bureaux sont situés au parking Gagnereau (19 Rue Ferdinand de Lesseps - rdc et 1er étage).

Désabonner | Signaler pour spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail